

Règlement Championnat Départemental des Yvelines 2023

DIVISION PONEY

LIEU : HARAS DES CÔTES – 5 rue du Trou Salé – 78350 LES LOGES EN JOSAS

DATE : DIMANCHE 9 ET LUNDI 10 AVRIL 2023

ENGAGEMENTS : Prix de l'engagement individuel 25€

EPREUVES PONEY 4 A PONEY ELITE

En partenariat avec le Comité Départemental d'Equitation des Yvelines



Pour concourir au championnat départemental et être présent au classement, il faut participer aux épreuves des dimanche 9 et lundi 10 avril. L'engagement est individuel (UN engagement le dimanche ET UN engagement le lundi).

Le fait de s'engager autorise expressément l'organisateur à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers, en tout ou partie, en nombre illimité, en tous formats, sur tous supports connus actuellement ou à venir et par tous les moyens actuels ou à venir notamment sur tous sites internet.

Le casque aux normes en vigueur, avec jugulaire attachée et ajustée, est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval dans l'enceinte du concours.

ATTENTION : la date de clôture des engagements est fixée au 03/04/2023 mais la date limite d'annulation d'engagement est fixée au 02/04/2023. Au-delà de cette date, l'engageur ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisation.

PARTICIPATIONS CAVALIERS

Seuls les cavaliers licenciés dans un club des Yvelines peuvent prétendre au classement du Championnat départemental.

Chaque cavalier peut participer à plusieurs épreuves.

Si un cavalier est engagé dans plusieurs épreuves, c'est la participation dans l'indice le plus élevé qui sera retenue pour le classement du Championnat.

Si un cavalier est engagé plusieurs fois dans la même épreuve, il doit annoncer avant le début de l'épreuve avec quel poney il souhaite prétendre au classement du Championnat au jury. Si le cavalier n'effectue pas cette annonce avant le début de l'épreuve, c'est le poney figurant en premier sur le listing de départ qui participera au Championnat.

PARTICIPATIONS PONEYS/CHEVAUX

Le nombre de tour par poney est limité à 3 par jour. Le changement de poney réglementaire est autorisé uniquement sur la 1 ère étape. Les cavaliers doivent obligatoirement participer aux 2 étapes avec le même poney pour les épreuves championnat.

BAREME CHAMPIONNAT

Epreuve de type GRAND PRIX, barème A au chrono temps différé pour chaque étape, avec remise des prix (8 premiers) à l'issue de chaque épreuve.

Le classement du Championnat, réservé aux cavaliers licenciés dans un club des Yvelines, est établi en prenant en compte le cumul des points et du chronomètre des deux étapes.

Si un concurrent est non-partant sur une étape, il ne peut plus prétendre au classement Championnat.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, il sera pénalisé du score du dernier couple de l'épreuve additionné de 20 points.

En cas d'égalité de points et de temps à l'issue des deux étapes, c'est le chronomètre de la seconde étape qui servira à départager les concurrents.

Seront récompensés à l'issue des épreuves du lundi les trois meilleurs cavaliers de chaque indice, lors d'une remise des prix à pied sur le podium du Comité Départemental d'Equitation des Yvelines.

A NOTER :

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES YVELINES

DIVISION CLUB

HARAS DE MALVOISINE – 7&8 MAI 2023